

**VILLE DE MAROMME**  
Extrait des Registres des  
Délibérations  
du Conseil Municipal

**Délibération n° 23**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2026**

Date de convocation : 22/09/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 32  
Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

**Sont présents** : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SART'A Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHION BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FÉRAY Kimbourlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir** : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

**Ne prend pas part au débat et au vote** : M. LAMIRAY David, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet [www.telcrecours.fr](http://www.telcrecours.fr)

**Objet : Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)**

**PJ : 1**

**Le Conseil municipal,**

**- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion de la collectivité à l'ANDES.

- **DECIDE** de désigner M. Quentin Fernandes, représentant de la ville au sein de l'ANDES.

Suivent les signatures pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Maromme, le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



Marie-Claude MASURIER

Le Maire,



David LAMIRAY